



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

771, CHEMIN DE LA BEAUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU PLAN D'URBANISME AINSI QU'AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE CONSTRUCTION MARDI LE 4 OCTOBRE À 19H30

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, qu'une assemblée de consultation se tiendra mardi le 4 octobre 2016 à 19h30, au Centre communautaire situé au 771 chemin de la Beauce à Calixa-Lavallée, faisant suite à l'adoption des premiers projets de règlements suivants :

N° 274-2 amendant le règlement numéro 274 étant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Ce règlement vise à assurer la concordance avec le règlement n° 162-25 de la MRC de Marguerite-D'Youville et avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

N° 275-4 modifiant le règlement de zonage, n° 275, en créant la zone Public-3 pour y inclure le lot 4 833 888 (parc et site patrimonial), propriété de la Municipalité.

Une copie de ces règlements est disponible au bureau de la Municipalité au 771 chemin de la Beauce durant les heures d'ouverture.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 20 septembre 2016 en conformité aux articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière